

PROGRAMME

Elle sera animée par **Marcel HARTMANN**, Directeur du CMPP et du CAMSP de Châteauroux et **Jean Luc CARON**, Directeur Pédagogique et Administratif du CMPP de Compiègne.

9 H 30 : Accueil des participants

10h : Intervention de Monsieur **Arnaud VINSONNEAU**, Adjoint au directeur général de l'UNIOPSS :

La mise en place des ARS :

Introduction : Rappel du contexte historique :

a) La mise en place des **ARH**

b) **La LOLF** (Loi Organique relative aux Lois de Finances, adoptée à la quasi-unanimité le 1.08.2001),

c) **La Loi n°2002-2** du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

d) **La loi 2005.105** du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes

1) L'organisation et le fonctionnement des ARS :

- Objectifs,

- Champs de compétences,

- Gouvernance des ARS,

- Place du médico-social,

2) Les outils de régulation du secteur social et médico-social :

- Contractualisation (CPOM)

- Planification

- Procédure d'autorisation

3) Premier bilan de la mise en place des ARS :

- Présentation des derniers décrets parus sur les Agences Régionales de Santé

- Premiers Constats sur la mise en place des ARS

- Réflexions de l'Uniopss

11 h 30 : Echange avec la salle

12h30 : REPAS sur place

14h00 : Interventions de :

- Monsieur **Michel LAFORCADE**, Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Limousin :

Mise en place et le fonctionnement des ARS :

- Les attentes des ARS, les priorités, l'échéancier,

- Quelles incidences pour le médico-social et en particulier pour des services tels que les CMPP ou les CAMSP

14h30 : Questions/réponses avec la salle

14h45 : Monsieur **Philippe CAMBERLEIN** Directeur Général du CESAP (Comité d'étude, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées)

La problématique associative que pose la mise en place des ARS

Comment les associations s'adaptent, quelles conséquences pour des services tels les CMPP ou les CAMSP ?

15h15 : Questions/réponses avec la salle

15.30 : Echanges et débats entre les intervenants et la salle

16 h15 : Conclusions par **Marcel HARTMANN**, **Jean Luc CARON** et le Président de la FDCMPP.

Prix : à 65 euros par personne,
repas sur place compris.

INSCRIPTION :

Mme Melle M.

Nom :

Prénom :

Profession :

Etablissement :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

e-mail :

**ADRESSE DE FACTURATION (si non
identique à l'adresse donnée)**

**Chèque libellé à l'ordre de
l'FDCMPP**

**Bulletin à retourner avec le
règlement à :
Lucie TEPPE DUPELOT
CMPP**

**66 68 rue Marengo
42 000 SAINT ETIENNE**

N° de déclaration d'activité de formateur :
11 75 41470 75